

Mandature 2021-2026

Assemblée Générale d'Installation

25 mai 2022 à
14h30

Délibération

n°2022 / 3

Autorisations et habilitations du Président, des Vice-présidents, du Trésorier et du Trésorier Adjoint pour la mandature 2021-2026.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mai, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances au siège de son Hôtel Consulaire, sis 5 b rue de Paris, sous la présidence de M. Vassili CZORNY, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales par intérim, représentant de M. Jacques BILLANT, Préfet de la Région et du Département de la Réunion.

35 Membres étaient présents au moment du vote sur les 40 Membres en exercice. Le quorum était atteint et l'Assemblée pouvait valablement délibérer.

Exposé des motifs

Le Président propose à l'Assemblée de délibérer conformément au Règlement Intérieur sur l'étendue des délégations de compétence dévolues au Président, aux Vice-présidents, au Trésorier et Trésorier Adjoint.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DELIBERATION N° 2022 / 3

Vu le Règlement Intérieur de la CCI Réunion,

L'ASSEMBLEE GENERALE

Après en avoir délibéré,

DONNE TOUS POUVOIRS

A son Président, **Jean-Pierrick ROBERT**, et en l'absence de ce dernier, aux deux Vice-présidents, **Patricia PAOLI** et **Gaël RIVIERE** pour :

- signer tous les documents au nom de la CCI dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables,
- la représenter dans tous les actes de sa vie juridique,
- l'habiliter, pour la durée de la mandature, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, à arrêter les projets de marché, engager les procédures de passation correspondantes, souscrire, attribuer, signer et à notifier les marchés sans délibération préalable de l'Assemblée Générale pour les marchés prévus au budget et à hauteur des montants budgétés et pour lui permettre de déléguer, dans les conditions prévues au Règlement Intérieur, sa signature à un ou plusieurs Membres Elus, ainsi que pour permettre à un ou plusieurs agents permanents, sur proposition du Directeur Général, d'effectuer les opérations administratives y afférentes, conformément à l'article 2 du Code des Marchés Publics et au Règlement Intérieur de la CCI Réunion,



- délivrer et signer toutes les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) ;
- contracter en son nom tous les emprunts,
- régulariser toutes pièces y afférentes,
- signer tout dossier de demande de subvention et convention de financement y afférente et ce pour tous les pôles et services de la CCI,
- exercer l'autorité sur le Directeur Général qui dirige les services de la CCI Réunion,
- assumer dans le respect de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable l'exécution des budgets et ordonner toutes les dépenses de la CCI.

DONNE TOUS POUVOIRS

A son Trésorier, **Théophile NARAYANIN** et, en l'absence de ce dernier, à son Trésorier Adjoint, **Younous AMODE ADAME**, pour signer tous les chèques tirés par la CCI sur la Trésorerie Générale, sur l'ensemble des comptes bancaires de la CCI, comptes chèques postaux, et sur tous autres Etablissements Bancaires aux services desquels pourrait recourir la CCI pour retirer ou percevoir toutes sommes destinées au fonctionnement des divers services de la Chambre, pour signer toutes quittances ou décharges se rapportant aux recettes et, d'une façon générale, pour régulariser toutes pièces bancaires ou autres provoquant ou constatant un décaissement ou encaissement de la CCI.

Ces autorisations et habilitations, conformes au Règlement Intérieur de la CCI Réunion sont données pour la mandature 2021-2026.

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET CONDITIONS DE VOTE :

| | |
|------------------|------------------------|
| Date | : Mercredi 25 mai 2022 |
| Nombre de votant | : 35 |
| Quorum | : 21 |
| Pour | : 35 |
| Contre | : 0 |
| Abstention | : 0 |

Etaient présents lors du vote :

MIMES/MM. AMODE ADAME Younous, ANGELIE Marie-Nadine, ARNACHELLUM Johny, ASGARALY Raza Aly, BEEKHY Abdool Fadil, BLARD Jérôme, BOQUI QUENI Richard, CHIMON Jean-Paul, COHEN Bruno, DIJOUX Louis Frédéric, DJAFARALY Raza, FLAVIGNY René, FRANCE Marie-Céline, GRINDU Johnny, HUET Arlain, LEPINAY Mathieu, LI David, MAROUVIN VIRAMALE Fabrice, MOUNICHY Sarojadevi, NARASSAMY Eric, PAOLI Patricia, PAYET Giraud, PIERRE Franckie, PONIN Eddy, RAMJANE Nina, RAMSAMY Régis, RIVIERE Gaël, ROBERT Jean-Pierrick, ROBERT Bernard, SINGAINY Wilfried, SOUPRAYENMESTRY RANGAPAMODELY Laurent, TIAN-VAN-KAI Patrick, TSENG-AH-WANG Olivier, VERGUIN Patrick, VIENNE Stéphane.

Etaient absents et excusés :

MIMES/MM. GANGAMA Thierry, LAW-YEN Johnny, NARAYANIN Théophile, PLANTE Pascal, RITOU Sandarsen.

D'adresser ampliation de la présente délibération à :

- Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion.

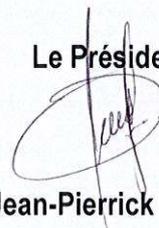
Le Secrétaire,



Richard BOQUI QUENI



Le Président,



Jean-Pierrick ROBERT